



Administration de Pilotage des Laurentides
Laurentian Pilotage Authority

Montréal, 16 juin 2016

**Objet : Plongée sous-marine à
Les Escoumins**

Avis 2016-12

Les adeptes de la plongée sous-marine dans la région de Les Escoumins partagent le territoire maritime avec les bateaux-pilotes de l'Administration de pilotage des Laurentides et les nombreux navires marchands et passagers qu'ils desservent. Cette utilisation commune de l'espace marin pose chaque année des risques d'accident chez les plongeurs lors des sorties des bateaux-pilotes.

Voici donc quelques conseils de sécurité à l'intention des plongeurs :

1. Il est strictement interdit de plonger à partir des installations de l'Administration de pilotage des Laurentides.
2. Une zone de sécurité de 30 mètres doit être maintenue en tout temps entre les plongeurs et les bateaux-pilotes.
3. Les plongeurs et les embarcations qu'ils utilisent doivent se tenir en tout temps en dehors de l'aire de circulation des bateaux-pilotes.
4. Les plongeurs doivent clairement marquer leur position afin d'être facilement repérables.

Bon été en sécurité!

Sylvia Masson
Directrice principale à l'exploitation

DOSSIER: 05-04-001

Montreal, June 16, 2016

Subject: Diving in Les Escoumins

Notice 2016-12

Diving lovers in the area of Les Escoumins share maritime territory with the Laurentian Pilotage Authority's pilot-boats as well as the many merchant and passenger ships they serve. Every year, this joint use of marine areas poses risks of accidents among divers during pilot-boats' maneuvers.

Here are some safety tips for divers :

1. It is strictly forbidden to dive from the Laurentian Pilotage Authority's facilities.
2. A 30-meter safety zone must be maintained at all times between divers and pilot-boats.
3. Divers and their boats must remain at all times out of the traffic area of the pilot-boats.
4. Divers must clearly mark their position so as to be easily spotted.

Enjoy a safe summer!

Sylvia Masson
Senior Director of Operations

FILE: 05-04-001